

# Restructuration et évolution de l'emploi dans le secteur public et parapublic en Côte-d'Ivoire

Kouadio Benie Marcel\*

---

*Abstract: Faced with both internal and external deficits, Côte-d'Ivoire has embarked upon a restructuration programme of its public and para-statal sector; The restructuration option is theoretically warranted by the public deficit-external deficit nexus and the very weak performance of public enterprises. To ensure the productive efficiency of state structures and an optimal allocation of resources, measures such as liquidation, privatization and rehabilitation of public enterprises have been carried out. Privatization entailed three different modalities each of which is faced with objective limitations associated with internal bottlenecks. Of these, the major one is the absence of "shumpeterian entrepreneurs". In the process of industrialization, is it possible to do away with the public sector? Presently these reforms have resulted in shrinking employment whose magnitude varies according to the nature of the public enterprises and branches concerned. The deterioration in the employment condition has given rise to such new phenomena as unemployed graduates and extended duration of unemployment.*

---

## Introduction

Le secteur étatique dont l'expansion s'est faite par la création de nouvelles entreprises publiques, l'achat partiel des biens privés par l'Etat et la prise de participation de l'Etat dans les sociétés privées comprend: les sociétés d'Etat (SE), les établissements publics nationaux (EPN), les sociétés d'économie mixte (SEM). On dénombre aujourd'hui 7 SE, 61 EPN dont 35 EPA (Etablissements publics à caractère administratif) et 26 EPIC (Etablissement Publics à caractère industriel et commercial) et environ 200 SEM.

Le secteur public et parapublic regroupe donc actuellement près de 300 entreprises qui satisfont aux critères de contrôle étatique et de produit commercial à divers degrés.

L'expansion du secteur public et parapublic a été dans l'ensemble mal contrôlée et a occasionné des déficits qui ont pesé lourdement sur l'équilibre des finances publiques. En 1980, le déficit du secteur public dépassait 12% du produit intérieur brut (PIB).

Au déficit public s'ajoute le déficit externe qui résulte de la détérioration des termes de l'échange et de l'augmentation des charges de la dette

extérieure. Le déficit de la balance des paiements courants représentait 17% du PIB en 1980.

Confrontée aux déficits interne et externe, la Côte-d'Ivoire, sous l'égide de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), s'est engagée dès 1981 à appliquer un programme d'ajustement structurel. Ce programme vise essentiellement deux objectifs: d'une part un meilleur équilibre budgétaire par une plus grande rigueur, une réduction des dépenses d'investissement et une gestion plus efficace des ressources de l'administration; d'autre part la diversification et la compétitivité de l'économie ivoirienne.

Les principales mesures prises à cet effet consistaient en une politique budgétaire visant à augmenter les recettes publiques tout en maîtrisant l'évolution des dépenses, une politique monétaire plus restrictive, enfin une politique d'endettement plus sélective<sup>1</sup>.

La rigueur budgétaire s'est traduite par un freinage drastique des dépenses d'investissement du secteur public. Les investissements publics sont passés de 18% du PIB en 1980 à 15% en 1981 et 11% en 1983.

De toute évidence, les mesures préconisées dans le cadre de ce programme concernent en premier lieu le secteur public. La restructuration dont il est l'objet, vise une efficacité et une productivité des structures étatiques ainsi qu'une allocation optimale des ressources.

L'objet de cet article n'est pas d'apprécier l'opportunité de cette restructuration mais d'étudier son impact sur l'emploi du secteur public et parapublic.

Il est intéressant de suivre l'évolution de l'emploi dans le secteur public car il représente déjà près de 40% du volume global de l'emploi du secteur moderne compte non tenu de celui de la fonction publique. Par ailleurs, le principe de la stabilité de l'emploi est remis en cause dans le secteur public puisque des milliers de travailleurs ont été licenciés au moment de la restructuration de ce secteur.

Bien que le processus de restructuration ne soit pas totalement achevé, nous allons, dans une première partie présenter son fondement et ses modalités et dans une deuxième partie analyser ses effets sur l'emploi en tenant compte de la nature des entreprises publiques et des branches dans lesquelles la participation de l'Etat est prépondérante. Cette analyse sera précédée de la présentation des mesures institutionnelles et conjoncturelles prises pour freiner la croissance des effectifs du secteur public et parapublic.

---

1 Rapport économique et financier du Ministère de l'économie et des finances 1989, p. 17.

### **Le fondement et les modalités de la restructuration**

Les programmes d'ajustement structurel remettent en cause l'Etat providence et recherchent un ordre social par le marché; il s'agit en fait de désengager l'Etat.

Le désengagement de l'Etat s'est concrétisé par la restructuration du secteur public dont il convient de préciser le fondement.

#### ***Le déficit public, fondement de la restructuration***

La réduction du déficit public est l'un des principaux objectifs du PAS. Une telle option se justifie théoriquement.

#### ***La causalité déficit public-déficit extérieur***

Sur le plan théorique, l'existence d'une relation entre le déficit public et le déficit extérieur est établie même si les points de vue divergent beaucoup sur cette question.

En effet dans l'optique keynésienne traditionnelle, il n'y a pas de relation privilégiée entre les soldes. Les keynésiens justifient cela par deux raisons. La première est que le solde des paiements extérieurs est déterminé aussi bien par les événements extérieurs, les coûts internes et le taux de change que par les mesures nationales en matière budgétaire et monétaire. La deuxième est que le solde externe agit sur le solde budgétaire dans la mesure où celui-ci est utilisé pour régler le niveau de la demande<sup>2</sup>.

Ce point de vue des keynésiens traditionnels est à l'origine de deux thèses radicalement opposées. D'une part la causalité à sens unique du déficit public vers le déficit externe (la thèse de la Nouvelle Ecole de Cambridge), d'autre part la liaison déficit extérieur-déficit budgétaire mais dont la causalité est inverse de celle de la Nouvelle Ecole de Cambridge.

Il y a là deux thèses opposées sur le caractère endogène ou exogène des différents soldes. Si l'objectif fixé est le déséquilibre extérieur, la causalité ira du déficit public vers le déficit externe, par contre la causalité sera de sens inverse si le souci est le déficit public.

Les mesures prises dans le cadre des PAS se fondent sur la causalité déficit public-déficit extérieur. Le déficit extérieur résulte du déficit public; celui-ci est causé par l'excès de la demande globale. C'est la raison pour laquelle les PAS ont pour souci majeur de freiner la demande effective totale par des mesures budgétaires et monétaires restrictives.

---

2 E. Girardin et W. Marois (1987), "Déficit budgétaire et déficit externe: une analyse empirique". In *Revue d'Economie Politique*, No. 1 p. 55.

L'objectif affirmé étant la diminution du ratio dépenses publiques/PIB, les mesures du PAS visent simultanément l'augmentation des recettes fiscales et la diminution des dépenses publiques. Les décisions budgétaires prises pour réduire les dépenses publiques sont la limitation des hausses de salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat, la modération de l'emploi dans le secteur public, l'examen critique des projets d'investissement, la diminution des projets de transfert.

Les mesures prévues pour freiner la demande globale sont la fixation d'une limite maximale à l'expansion du crédit total, le plafonnement du crédit des Banques Centrales au secteur public et l'expansion du crédit dans l'ensemble du système bancaire.

Ces mesures de réduction de l'excès de la demande globale ne suffisent pas à éliminer le déficit public dans la mesure où celui-ci résulte surtout de la contre-performance des entreprises publiques.

#### *La contre-performance des entreprises publiques*

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la contre-performance des entreprises publiques:

*Les autorités de tutelle:* En effet, celles-ci imposent aux entreprises publiques une multiplicité d'objectifs et d'obligations parfois contradictoires, les orientent vers une politique de prix et d'investissement souvent inadéquate. Par exemple le SODESUCRE n'est pas seulement chargée d'exécuter la politique de développement de la culture de la canne à sucre et, de l'industrialisation du sucre et des produits dérivés, mais a également pour mission de réduire les disparités régionales. Ces objectifs ne peuvent être atteints d'autant plus que cette entreprise est soumise au principe de la tarification ou des prix de cession.

*Les décisions d'investissement et leur exécution:* Ces décisions sont également à l'origine des difficultés financières rencontrées par celles-ci. C'est ainsi que dans l'exécution de son programme d'investissement, la SOTRA a été gravement affectée par les retards dans le versement des contributions de l'Etat. Par ailleurs, l'exécution de projets imprévus par la SOTRA lui a causé un déficit dans son plan de financement: en 1980, elle a dû acheter 50 bus pour desservir des zones de banlieue. Ces achats n'étaient pas prévus dans le budget d'investissement de la société; elle a donc été obligée de rechercher un financement sans préavis adéquat.

Les difficultés des entreprises publiques sont en partie liées à leur système de gestion. En effet la plupart d'entre elles ne disposaient pas jusqu'à une date récente d'un système de gestion fiable. Au niveau du CIDT, le système de gestion présente des faiblesses importantes: on relève des insuffisances dans la comptabilité des stocks et des comptes des planteurs; la comptabilité générale est tenue avec une certaine lenteur; on note également une confusion et une lenteur dans la comptabilité des

opérations avec l'Etat et les autres conventions de financement; la comptabilité analytique par opération n'existe pas.

Par ailleurs, le contrôle interne est peu ou pas effectué dans certaines entreprises. C'est ainsi qu'au niveau du PAA, des défauts ont été notés dans la vérification des dépenses de personnel et des livraisons, dans les délais de facturation des usagers (environ 3 mois) et dans la gestion et le contrôle des transactions au comptant. Les exemples de défectuosité du système de gestion peuvent être multipliés.

La contre-performance des entreprises publiques résulte aussi des charges salariales engendrées par des sureffectifs. En effet l'expansion du secteur public a généré beaucoup d'emplois. Le nombre d'emplois fournis excède souvent les besoins des entreprises publiques. Les fortes pressions exercées sur les dirigeants de ces entreprises pour qu'ils créent de nouveaux postes expliquent ces sureffectifs.

L'inconvénient majeur du sureffectif réside dans la faiblesse de la productivité du travail. La liaison négative sureffectif-productivité peut être illustrée en se référant au cas de l'EECI. Le taux de croissance des effectifs de cette entreprise a été successivement de 14% en 75/76; 13,2% en 76/77; 5,1% en 77/78; 1,9% en 78/79 et 6,5% en 79/80. Pendant les années de fortes croissances des effectifs (75/76 et 76/77), la productivité<sup>3</sup> a chuté. Le ralentissement de l'augmentation des effectifs en 77/78 et 78/79 a permis à la productivité de croître de 8% en 1978, 11% en 1979<sup>4</sup>.

Voilà succinctement présenté quelques éléments explicatifs de la contre-performance des entreprises publiques. Afin que ceux-ci ne soient plus à l'origine du déficit public, des mesures ont été prises dans le cadre de la restructuration du secteur public et parapublic. Il convient maintenant de préciser les modalités de cette réforme.

#### *Les modalités de la restructuration*

On distingue trois modalités de la restructuration du secteur public et parapublic: la liquidation, la privatisation et la réhabilitation des entreprises publiques.

#### *La liquidation des entreprises publiques*

Dans le cadre de la restructuration, on a procédé à la liquidation des entreprises dont la gestion est jugée *dangereuse pour la santé économique*. Cette opération qui a consisté à dissoudre des entreprises publiques, s'est

---

3 L'indicateur de productivité du travail ici est le rapport production total (kwh)/effectifs totaux.

4 Kouadio Béné (1987), *La restructuration du secteur public et para-public et le marché du travail en Côte-d'Ivoire*. Genève, Institut International d'Etudes Sociales (IIES), Juin, p. 33.

effectuée dans des conditions extrêmement difficiles et a coûté des sommes considérables à l'Etat ivoirien.

Par ailleurs, elle a été réalisée en fonction de la nature des entreprises publiques.

En ce qui concerne les sociétés à participation financière publique, on distingue trois catégories de liquidations:

- la liquidation à l'amiable pratiquement sans perte: l'apurement du passif ne pose de difficultés dans l'hypothèse d'une cession correcte;
- la liquidation judiciaire avec pertes importantes assurées par les tiers;
- la liquidation supportée entièrement par l'Etat soit comme actionnaire majoritaire (respect des engagements vis-à-vis des tiers), garant (aval donné) ou tutelle coopérative.

Dans le premier groupe de liquidation, les entreprises concernées sont: Palmolive dont les actifs ont été transférés à Palmindustrie; Humuci qui a été reprise par Sitaf; Sericico; Srda; Finuma et Sociver.

Dans le deuxième groupe de liquidation pour lequel les pertes importantes ont été supportées par les tiers, on retient: Salci avec près de 10 millions de passif non couverts, Sariaci avec 3.5 milliards de pertes économiques, Afcom avec un milliard environ de perte, Applicolor (200 millions) et Mischler.

Dans le troisième groupe de liquidation, il s'agit des sociétés pour lesquelles l'Etat a supporté seul les pertes: Cofruci (2,4 milliards), Sivak (180 millions), Sobrici (140 millions), SIC (80 millions), Afriporc (aval donné à hauteur de 127 millions) et surtout Sedan Ivoire (près de 4 milliards). Au total 17 sociétés d'économie mixte ont été liquidées (tableau 1).

Quant aux établissements publics nationaux, ils sont moins concernés par les décisions de liquidation. On compte néanmoins cinq cas de liquidation: Bdi, Fgcei, Onpr, Opei, Otu.

S'agissant des sociétés d'Etat, elles sont plus touchées par la mesure de liquidation; 18 d'entre elles sont liquidées. Il s'agit: Arso, Avb, Bin, Bipt, Bnetd, Ceib, Cnbf, Forexi, Itipat, Ivoir Outils, Oshe, Pac, Socofrel, Soderiz, Sodhevea, Sonafi, Sonageci. La liquidation a concerné davantage le secteur agricole (le tiers des sociétés liquidées).

Qu'il s'agisse des EPN ou des SE, les pertes de la liquidation ont été supportées par l'Etat.

Tableau 1 - Liquidation des sociétés d'économie mixte

Société d'économie mixte	Participation publique (%)	Date de liquidation
Afcom	8.3	3/12/81
Afriporc	10.0	18/2/82
Applicolor	93.0	29/6/78
Cofruci	coopérative	27/10/75
Finuma	17.0	18/5/83
Humuci	50.0	31/12.82
Mischler	36.4	82
Palmivoire	65.1	21/1/77
Salsi	23.7	8.6.83
Sariaci	33.3	3/9/81
Sdra	100.0	20/2/80
Sedan Ivoire	59.0	18/3/81
Sericico	10.0	8/7/80
Sic	93.4	15/9/78
Sivak	50.0	20/2/80
Sobrici	75.4	28/7/78
Sociver	36.0	29/5/82

Source: Ministère de l'Economie et des Finances.

#### *La privatisation des entreprises publiques*

Selon J. Alibert, l'expression "privatisation des entreprises publiques et parapubliques" recouvre trois notions distinctes: la dénationalisation, la désétatisation et la déréglementation<sup>5</sup>.

A ces trois notions de privatisation, il est possible d'associer trois modalités de privatisation.

La première consiste à privatiser le capital de l'entreprise publique. Cette privatisation qui est partielle ou totale, est la forme la plus pratiquée puisque l'Etat détient une importante participation financière dans les sociétés privées. En effet, l'Etat intervenait dans 17 sociétés avec une participation financière de 17,6 milliards de FCFA; il détenait 56,6% des actions de ces entreprises. La Sonafi<sup>6</sup> possédait 73 participations pour un montant global de

5 A. Alibert (1987), "La privatisation des entreprises publiques en Afrique noire francophone". In *Afrique contemporaine* No. 143 p. 33.

6 Créé en 1963, cet organisme étatique avait pour but de réaliser l'ivoirisation du capital et de suppléer temporairement à l'épargne privée en constitution; il a été dissout en 1980.

13,1 milliards de FCFA. Ces participations représentaient 33,9% du capital social de ces entreprises.

Une partie de ces participations financières de l'Etat a été transférée à l'actionnariat privé à partir de 1980. Ce transfert se poursuit toujours, il n'est pas possible de dresser la liste exhaustive des entreprises concernées. On peut toutefois citer: Forexi, Sogixi, Trituraf, Icto-Voyages, Ceram-Anten, Socageci, Ivoire Conseil, Sotropal, Bnec, Ietho, Saho, Shac, Sideco, Salci-Ono.

Cette privatisation partielle ou totale du capital concerne tous les secteurs de l'activité économique.

La deuxième revient à privatiser la gestion de l'entreprise publique. L'Etat en étant propriétaire du patrimoine de l'entreprise, confie sa gestion au secteur privé. On rencontre cette forme de privatisation dans l'agriculture (Saph, Sogb) et dans les transports (Sotra).

La troisième variante de la privatisation prévoit une diminution de la part relative de l'Etat dans les sociétés d'économie mixte par une non-participation aux augmentations de capital décidées par l'ensemble des autres actionnaires. On peut citer les cas Cosmivoire et Sosuhv.

#### *La réhabilitation des entreprises publiques*

Les entreprises qui n'ont pas été dissoutes ou privatisées, ont été réhabilitées. La réhabilitation a consisté à prendre des dispositions visant à renforcer le contrôle des entreprises publiques et à améliorer leur système de gestion et de programmation. Il a été également question de faire changer de statut à certaines entreprises publiques. C'est ainsi que de nombreuses sociétés d'Etat sont devenues des Etablissements Publics Nationaux. Exemple: Sodifor, Onfp, Setu, Motoragri, etc.

La réhabilitation a engendré la réorganisation des EPN à partir de deux textes fondamentaux: la loi No. 80-1070 du 13 septembre et le décret No. 81-137 du 18 février 1981 portant régime financier. Cette réorganisation a abouti à la classification des EPN en deux catégories: les Etablissements Publics à caractère administratif (EPA) et les Etablissements Publics à caractère Industriel et commercial (EPIC). De ce fait, en 1980, on comptait 36 EPA et 16 EPIC.

En définitive, la réhabilitation a consisté à étatiser les entreprises publiques dans la mesure où celles-ci sont contrôlées et gérées par l'Etat. Leurs politiques d'emploi et de salaires sont nettement déterminées par ce dernier.

L'ensemble des mesures prises en vue d'une efficacité et d'une productivité des structures étatiques et d'une allocation optimale des ressources affecte l'évolution de l'emploi du secteur public et parapublic.



### **L'évolution de l'emploi après la restructuration**

Le taux de croissance de l'emploi était remarquable: 7% par an au cours des décennies 1960-70 et 1970-80. Depuis 1980, la capacité d'absorption en main-d'oeuvre du secteur moderne s'est considérablement réduite. Les mesures prises dans le cadre de la restructuration sont sans aucun doute à l'origine de la restriction du volume de l'emploi dans l'économie moderne. Il convient de ce fait de mettre en évidence les déterminants de l'évolution de l'emploi du secteur public et de spécifier les entreprises et les branches les plus concernées par cette évolution.

#### *Les déterminants de l'emploi du secteur public*

Un ensemble de mesures institutionnelles et conjoncturelles détermine l'évolution de l'emploi du secteur public depuis 1980. Il s'agit de nouvelles procédures d'embauche, du recensement et de la programmation des effectifs de la fonction publique, de l'application de l'âge limite statutaire et de la liquidation des entreprises publiques.

#### *Les nouvelles procédures d'embauche*

L'Etat en tant qu'employeur, accroît ses exigences en ce qui concerne le niveau d'instruction requis pour accéder à l'emploi; par sa nouvelle politique, il accélère le phénomène du *filtering-down* puisque des agents de niveau BAC occupent des postes n'exigeant que le BEPC voire même le CEPE.

Cette nouvelle allocation des diplômés a engendré d'une part l'accroissement de l'effectif des agents à niveau supérieur et d'autre part la réduction du nombre des agents à niveau inférieur. Cette nouvelle tendance est perceptible dans le tableau 2. Selon les données de ce tableau, de 7,84% en 1980 la part des agents de la catégorie A (catégorie supérieure) est passée à 13,59% en 1984. Il en est de même pour la catégorie B (catégorie moyenne) qui a vu son pourcentage de variation passer de 24,99% en 1980 à 28,49% en 1984. Par contre, on observe une diminution relative des catégories C et D (catégories inférieures); pour la catégorie D, 28,94% en 1980 contre 21,96% en 1984. Ce glissement catégoriel est une preuve manifeste de la modification de la politique d'embauche dans le secteur public.

Dans la recherche de l'efficacité du secteur public, d'autres mesures sont appliquées; il s'agit du recensement des agents de l'Etat et la programmation des postes.

#### *Le recensement des agents et la programmation des recrutements*

Pour gérer efficacement les fonctionnaires, le ministre de la fonction publique a procédé au recensement des agents de l'Etat effectivement en service. Le résultat de cette enquête effectuée en 1984 a indiqué qu'il y avait

près de 4000 fonctionnaires fictifs. Un autre recensement est prévu pour 1990.

**Tableau 2 - Glissement catégoriel ou évolution des pourcentages par catégories de fonctionnaires et agents de l'Etat**

Années	Catégories				Total
	A	B	C	D	
1975	6,34	19,41	37,97	36,28	100
1976	6,90	20,20	39,09	33,81	100
1977	7,50	22,44	38,56	31,50	100
1978	7,84	22,98	39,48	29,70	100
1979	7,79	25,27	37,78	29,16	100
1980	7,84	24,99	38,23	28,94	100
1981	8,82	26,39	40,95	23,84	100
1982	9,38	27,47	39,40	23,75	100
1983	10,22	26,97	38,82	22,99	100
1984	13,59	28,49	35,96	21,96	100

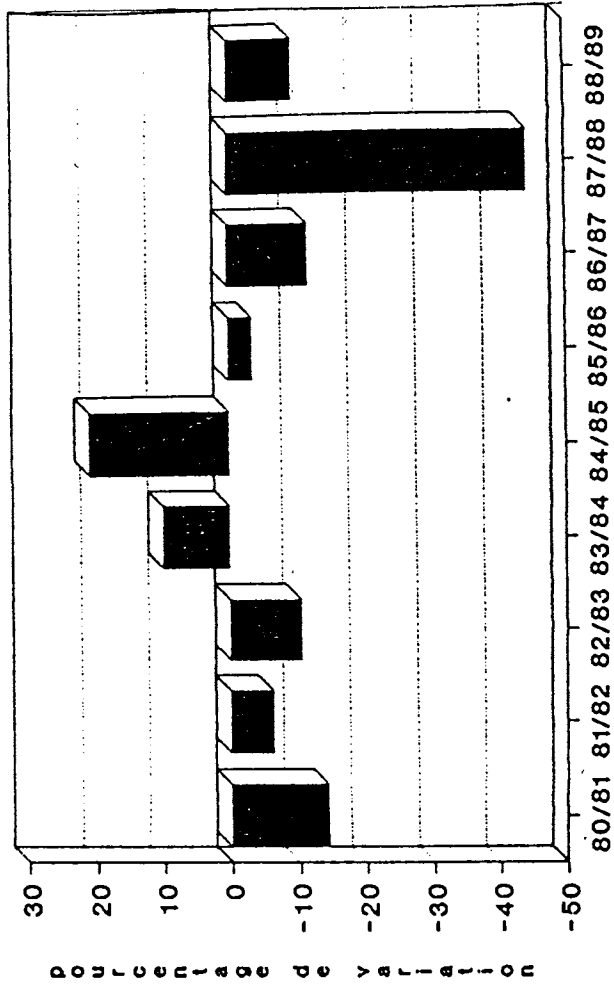
Source: Budget Général de fonctionnement.

Par ailleurs on a instauré la programmation des recrutements de la fonction publique<sup>7</sup>. C'est ainsi que désormais l'effectif des agents à recruter est fonction des postes budgétaires ouverts dans chaque ministère avec l'approbation du ministère de la fonction publique. La programmation des recrutements a pour objectif de freiner la croissance des effectifs dans l'administration. La Fig. No. 1 qui met en évidence l'évolution des recrutements depuis le début de la restructuration, confirme l'hypothèse ci-dessus. En effet on constate une réduction très importante des recrutements (-44,3% en 87/88) depuis 1980. Dans un tel contexte, les années 83/84 et 84/85 ont été favorables au recrutement. Le recrutement massif des diplômés universitaires (maîtrisards) explique la croissance du pourcentage de variation au cours de ces deux périodes: 9% pour la première et 20,8% pour la seconde.

L'une des décisions pour *dégraissier* les effectifs de l'administration est l'application de la limite d'âge statutaire pour être admis à la retraite.

7 C'est la direction de la programmation et des effectifs du Ministère de la fonction publique qui s'en occupe.

FIG. 1: EVOLUTION DES RECRUTEMENTS  
DANS L'ADMINISTRATION



### *Les départs à la retraite*

Avant 1982, la limite d'âge statutaire pour être admis à la retraite fixée à 55 ans pouvait être reculée pour un certain nombre d'agents:

- les fonctionnaires de la catégorie A échelle 1,
- les cadres de l'enseignement supérieur,
- les magistrats,
- les agents comptables,
- les enseignants,
- les agents ayant 1 à 3 enfants mineurs à charge,
- les agents ayant accompli 28 ans de service sans pouvoir bénéficier d'une pension d'ancienneté.

Le recul d'âge n'est plus applicable aux quatre dernières catégories depuis le 8 décembre 1982. La conséquence immédiate d'une telle décision est le départ massif des agents à la retraite; 2.478 en 1983, 1980 en 1984 et 1.412 en 1985. A partir de 1986 les départs à la retraite sont moins importants que les trois précédentes années puisque le nombre d'admission à la retraite est déflaté de l'effet de la mesure du 8 décembre 1984; 803 en 1986; 1.012 en 1987 et 944 en 1988.

L'application de la limite d'âge statutaire réduit dans une certaine mesure l'augmentation des effectifs de l'administration et crée des postes budgétaires pour les jeunes diplômés.

Le principal déterminant de l'évolution de l'emploi du secteur public est sans aucun doute la liquidation des entreprises publiques.

### *La liquidation des entreprises publiques*

La restriction du volume de l'emploi dans le secteur public et parapublic résulte principalement de la liquidation des entreprises publiques. En effet la dissolution de 18 sociétés d'Etat et de 6 EPN a engendré le licenciement de 10.679 personnes dont 9.209 sont issues des sociétés d'Etat.

Comme l'indique le tableau 3 (a), les sociétés d'Etat à vocation agricole ont effectué un important licenciement lors de leur dissolution. En effet 2034 licenciés proviennent de la Soderiz, 1.655 de l'Avb et 1.225 de l'Arso. Le licenciement de ces trois entreprises à caractère rural représente 53,4% de l'effectif total des licenciés des sociétés d'Etat.

Les secteurs de distribution (Pac) et de travaux publics (Sonageci) sont aussi concernés par le licenciement massif, 2.096 licenciés sont issus de ces deux sociétés d'Etat: 1.046 pour Pac et 1.049 pour Sonageci.

Au niveau des EPN, deux entreprises publiques à vocation agricole (Ocpa et Onpr) viennent en tête du licenciement. Leur licenciement représente 86% de l'effectif total des licenciés de cette catégorie d'entreprises publiques (tableau 3-b).

**Tableau 3 (a) - Liquidation des sociétés d'Etat**

Société d'Etat	Date de liquidation	Effectif initial	Effectif au 15/2/84
ARSO	19/9/80	1.225	0
AVB	19/9/80	1.655	0
BIN	19/8/80	11	0
BITP	10/6/81	176	0
BNETD	5/11/77	641	0
CEIB	7/8/80	25	0
CNBF	16/3/83	147	17
FOREXI	9/6/82	200	0
ITIPAT	7/8/80	57	0
IVOIR-OUTILS	27/12/79	150	0
OSHE	1/1/78	-	-
PAC	16/7/80	1.046	-
SICOFREL	26/1/78	0	
SOCATCI	7/10/77	15	0
SODERIZ	7/10/77	2.034	0
SODHEVEA	31/12/72	262	0
SONAFI	20/8/80	37	0
SONAGECI	18/3/81	1.040	0
Total		9.209	24

Source - Ministère d'Etat chargé de la réforme des sociétés d'Etat.

**Tableau 3 (b) - Liquidation des établissements publics nationaux**

Etablissements publics	Date de liquidation	Effectif initial	Effectif au 15/2/84
BDI	22/6/82	29	0
FGCEI	18/2/81	19	0
OCPA	17/7/82	853	4
ONPR	15/7/81	436	0
OPEI	4/4/82	161	0
OTU	18/1/84	-	-
Total		1.498	4

Source: Ministère d'Etat chargé de la réforme des sociétés d'Etat.

Le licenciement massif réalisé par les sociétés d'Etat et les EPN a engendré une régression de l'emploi dans le secteur public et parapublic.

#### *L'évolution de l'emploi*

L'ampleur de cette régression varie selon la nature des entreprises publiques et les branches.

*l'évolution de l'emploi selon la nature des entreprises publiques*

On distingue trois catégories d'entreprises publiques<sup>8</sup>:

- les entreprises totalement publiques (totalement Pc.): Cette catégorie comprend les sociétés d'Etat et les EPIC: on en dénombre 33 dont 7 SE et 26 EPIC;
- les entreprises à capitaux publics majoritaires (Kx. Pc. Maj.): on retrouve dans cette catégorie, les entreprises dont plus de 50% du capital social appartient à l'Etat. Elles sont au nombre de 102;
- les entreprises à capitaux publics minoritaires ou encore à capitaux privés majoritaires (Kx. Pv. Maj.): on regroupe ici les entreprises dont la participation financière de l'Etat est inférieure à 50% et les entreprises entièrement privées.

L'évolution des effectifs par entreprises (Fig. 2) indique que le système de création et de perte d'emploi n'est pas identique pour toutes les trois catégories d'entreprises. A l'exception des années 80/81, 82/83 et 86/87, les entreprises à capitaux publics majoritaires ont connu un taux de croissance positif d'emploi. A l'inverse les entreprises à capitaux privés majoritaires et les entreprises totalement publiques ont enregistré très peu de création d'emploi, les autres années se caractérisent par des pertes d'emploi considérables: - 19,2% en 82/83 pour les entreprises à capitaux privés majoritaires et - 19,7% en 81.82 pour les entreprises totalement publiques.

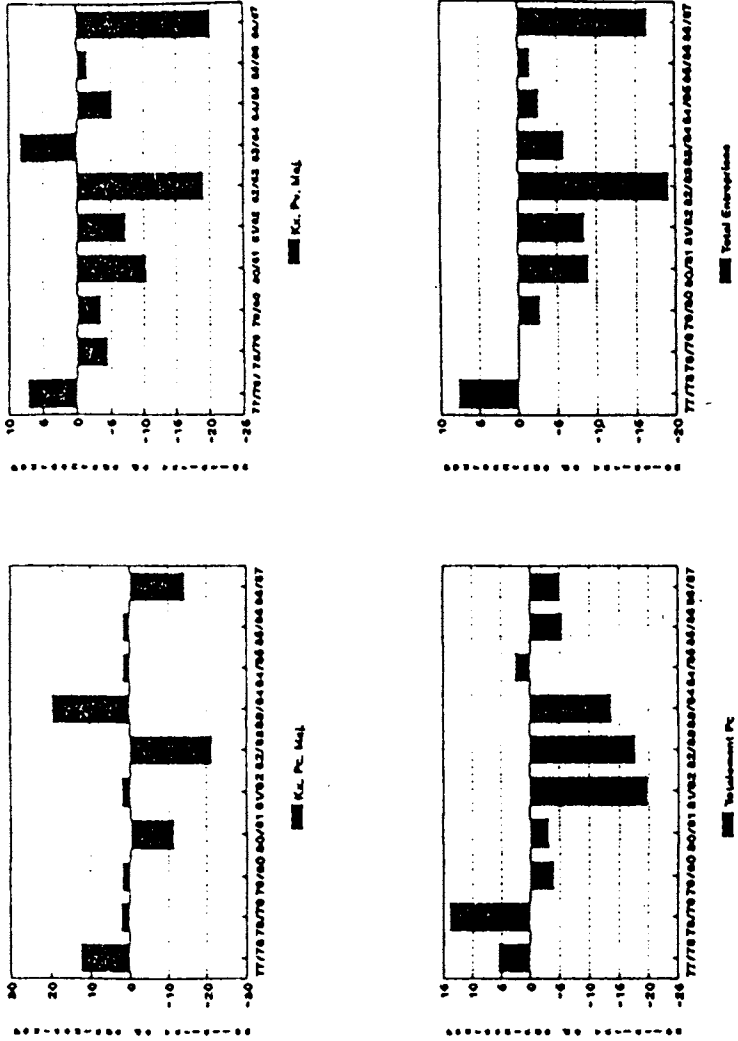
On remarque également que les entreprises, toutes catégories confondues, ont perdu des emplois depuis la mise en application de la restructuration. Cette restriction du volume de l'emploi a été particulièrement remarquable en 82/83: - 21,3% pour les entreprises à capitaux publics majoritaires; - 19,2% pour les entreprises à capitaux privés majoritaires et - 17% pour les entreprises totalement publiques.

Il est à noter enfin qu'à l'exception des entreprises totalement publiques, les deux autres catégories d'entreprises ont enregistré un taux de croissance positif d'emploi en 1983/84. Bien que cette tendance se poursuive au niveau des entreprises à capitaux publics majoritaires, il est illusoire d'espérer une amélioration de la situation de l'emploi dans la mesure où les données provisoires de 1987 indiquent le contraire: - 14,3% pour les entreprises à capitaux publics majoritaires; - 20,1% pour les capitaux privés majoritaires et - 5% pour les entreprises totalement publiques et - 16,4% pour l'ensemble des entreprises.

---

8 Cette distinction est celle de la Banque des données financières.

FIG. 2: EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR ENTREPRISES



*Evolution de l'emploi selon les branches*

L'analyse la plus significative de l'évolution de l'emploi est celle qui concerne les branches dans lesquelles la participation de l'Etat est importante. Il s'agit notamment des branches "Agriculture", "Energie-Eau-Gaz", "Transports et Communication" et "Bâtiments et Travaux Publics". L'évolution de l'emploi dans ces quatre branches n'est pas homogène (Fig. 3).

En ce qui concerne l'*Agriculture*, il y a alternance de croissance et décroissance du volume de l'emploi. La chute des effectifs de cette branche s'explique par des chocs extérieurs tels que l'effondrement des cours des matières premières (caoutchouc, café, cacao), et des décisions internes en l'occurrence la liquidation des entreprises publiques à vocation agricole. C'est ainsi que la perte d'emploi dans l'agriculture en 1977 résulte sans aucun doute de la dissolution des sociétés d'Etat (Soderiz, Socatci, Socofrel), des Etablissements Publics (Ocpa, Onpr) et de sociétés à participation financière publique (Palmivoire).

Dans la branche *Energie-Eau-Gaz*, l'Etat a une importante participation financière dans l'énergie. A l'exception des années 78/79 et 80/81, le volume de l'emploi s'est accru dans cette branche. On note toutefois que depuis 1980, le rythme de croissance de l'emploi s'est affaibli comparativement à ce qu'il était avant la réforme: 13% en 75/76, et 12% en 76/77, et 9,8% en 77/78. Une telle évolution pourrait signifier que la politique d'austérité a freiné la croissance des effectifs de cette branche.

Les *Bâtiments et Travaux Publics* qui reçoivent une grande partie des investissements publics, connaissent une hémorragie d'emplois depuis que l'Etat a restreint ses investissements dans ce secteur, plus particulièrement en 83/84.

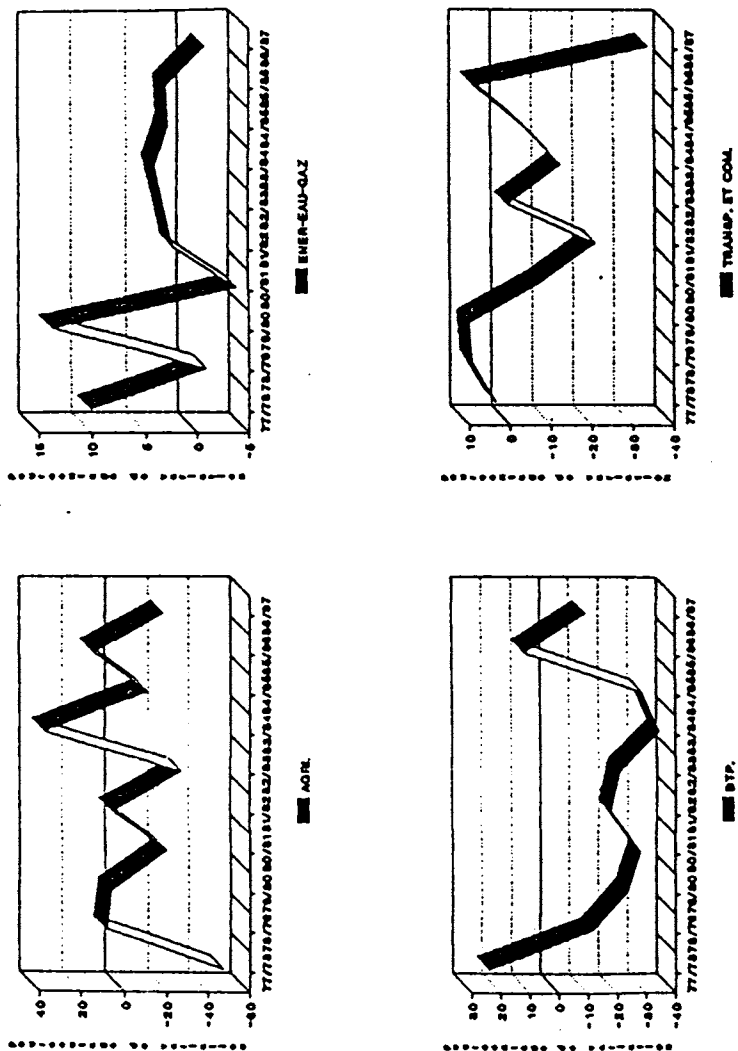
En ce qui concerne la branche *Transports et Communication*, elle est le prototype même des branches affectées par la restructuration. Avant la réforme de 1980, son pourcentage de variation était toujours positif; depuis cette date cette branche connaît une diminution sensible de ses effectifs: - 21,6% en 81/82.

La figure 3 indique par ailleurs que l'évolution de l'emploi a été favorable en 85/86 dans toutes les branches, il est à noter toutefois que les données provisoires de 1987 ne confirment pas cette tendance: - 19,8% pour l'agriculture, - 1,1% pour l'énergie-Eau-Gaz, - 10,50% pour les BTP et - 34,50% pour les Transports et Communication.

L'analyse qui vient d'être faite montre clairement que l'ampleur des effets de la liquidation des entreprises publiques sur l'évolution de l'emploi varie selon la nature des entreprises publiques et les branches.



FIG. 3: EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR BRANCHES



## **Conclusion**

La contre-performance des entreprises publiques qui résultent d'une politique de prix et d'investissement inadaptée, d'un système de gestion peu fiable, d'une gestion du personnel inappropriée, ont engendré le déficit du secteur public et parapublic.

Le déficit public a amené l'Etat ivoirien sous l'égide de la Banque Mondiale et du FMI, à restructurer ce secteur. La restructuration a consisté à liquider des entreprises publiques (17 SEM, 6 EPN, 18 SE) dont la gestion a été jugée catastrophique, à privatiser certaines d'entre elles. La réhabilitation, l'une des trois modalités de la restructuration, a débouché sur le changement de statut de nombreuses sociétés d'Etat; elles sont devenues des EPN.

Toutes ces mesures destinées à réduire le déficit public à rendre les structures étatiques plus efficaces et plus productives, ont eu un impact considérable sur l'évolution de l'emploi du secteur public et parapublic.

En effet, la liquidation des entreprises publiques a restreint le volume de l'emploi: plus de 10000 licenciés. Le licenciement massif des employés concerne davantage les sociétés d'Etat et les EPN du secteur agricole et aussi les secteurs de la distribution et des travaux publics.

L'analyse de l'évolution de l'emploi selon la nature des entreprises publiques et selon les branches indique que les entreprises à capitaux privés majoritaires (ou les entreprises à capitaux publics minoritaires) et les entreprises totalement publiques sont les plus touchées par la restriction du volume de l'emploi; les branches concernées par l'énorme perte d'emplois sont celles qui reçoivent une importante participation de l'Etat. Il s'agit de l'Agriculture, des Bâtiments et Travaux Publics et des Transports et Communication.

La restructuration du secteur public et parapublic suscite actuellement deux inquiétudes. Au niveau des effets, nous venons de montrer qu'elle a contribué à la dégradation de la situation de l'emploi depuis 1980. De ce fait, elle a occasionné des phénomènes nouveaux tels que le chômage des diplômés et l'allongement de la durée du chômage. Au niveau du principe, on s'interroge aujourd'hui sur l'opportunité de la privatisation. En effet, la privatisation en tant que l'une des modalités de la restructuration, présente des limites objectives liées à des blocages internes. L'insuffisance des ressources financières et le manque *d'entrepreneur schumpeterien* ont quelque peu freiné le mouvement de désengagement de l'Etat qui devrait essentiellement profiter aux privés nationaux.

Ces inquiétudes ainsi exprimées induisent la question suivante: "peut-on se passer du secteur public, dans le processus d'industrialisation"<sup>9</sup>.

## Bibliographie

- Alibert, J. (1987), "La privatisation des entreprises publiques en Afrique Noire Francophone", in *Afrique contemporaine* No 143, pp. 35 à 50.
- Almeida (d'), A.F. (1986), "La privatisation des entreprises publiques en Afrique au Sud du Sahara", in *Le mois en Afrique*, No. 245-246, juin-juillet.
- Banque Mondiale (1981), *Côte-d'Ivoire: étude du secteur des entreprises publiques*, juillet.
- Causse, G. (1986), Les obstacles à la gestion de type privé dans les entreprises publiques africaines. *Colloque international et interdisciplinaire "entreprises publiques"* - Cotonou 16/24 février.
- De Bandt, J. (1988), "Peut-on se passer du secteur public, dans le processus d'industrialisation?", in *Revue Tiers Monde*, t. XXIX, No. 115, juillet-septembre.
- Girardin, E. et Marois, W. (1987), "Déficit budgétaire et déficit externe: une analyse empirique", in *Revue d'Economie Politique*, No. 1, pp. 51-78.
- Hirsch, G. (1984), "Structure et performances des entreprises publiques indiennes", in *Revue Française de Gestion*, janvier-février, pp. 86-94.
- Ikonicoff, M. (1983), "Théorie et stratégie du développement: le rôle de l'Etat" in *Revue Tiers Monde*, t. XXIV, No. 93, janvier-mars, pp. 9-33.
- Journal officiel de la République de Côte-d'Ivoire:  
No 1090 du 23 octobre 1980  
No. 1126 du 30 octobre 1980  
No. 120 du 19 mars 1981.
- Kouadio Benié, M. (1987a), *La reconstruction du secteur public et para-public et le marché du travail en Côte-d'Ivoire*, Genève, Institut International d'Etudes Sociales (ILES) Juin.
- Lachaud, J.P. (1986), *La restructuration du secteur public et para-public et les effets sur le marché du travail au Zaïre*. Genève, ILES, septembre.
- Lachaud, J.P. (1989), *Le désengagement de l'Etat et les ajustements sur le marché du travail en Afrique francophone*, Genève, ILES.
- Ministère d'Etat chargé de la Réforme des Sociétés d'Etat (1980), *Analyse du portefeuille des participations financières publiques*. Juillet.
- Ministère de l'Economie et des Finances (1982), *Rapport BIRD-CCCE sur le secteur des entreprises publiques ivoiriennes* - No. 1056/MEFCAB-11.
- Ministère de l'Economie et des Finances (1983), *Désengagement de l'Etat dans les secteurs industriel et commercial* - No. 0856/MEF/CAB. 10/No. 4378.
- Ministère de l'Economie et des Finances (1984), *Liquidation des organismes publics*. 20 mars.
- Ministère de l'Economie et des Finances (1989), *Rapport Economique et Financier*.
- Szostak, M. (1983), "Le secteur public dans les pays du Tiers Monde: sa formation, son extension", in *Revue Tiers Monde*, t. XXIV, No. 93, janvier-mars; pp. 52 à 73.

---

9 J. de Bandt (1988), "Peut-on se passer du secteur public, dans le processus d'industrialisation?". In *Revue Tiers Monde*, t. XXIX, No. 115, Juillet-septembre, p. 929.

### **Glossaire des principaux sigles utilisés**

Arso	: Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest
Avb	: Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama
Bdi	: Bureau de Développement Industriel
Bnec	: Banque Nationale d'Épargne et de Crédit
Bnetd	: Bureaux Nationaux d'Études Techniques et de Développement
Bni	: Bureau ivoirien de Normalisation
Ceib	: Centre d'Exploitation Industrielle du Bétail
Cnbe	: Centre National des Bureaux de Fret
Epa	: Etablissements Publics à caractère administratif
Epic	: Etablissements Publics à caractère industriel et commercial
Epn	: Etablissements Publics Nationaux
Fgcei	: Fonds de Garantie des Crédits aux entreprises Ivoiriennes
Forexi	: Société pour la réalisation des forages, d'exploitation en Côte-d'Ivoire
Humici	: Humus de Côte-d'Ivoire
Icta	: Ivory Coast Travel Agency
Iitpat	: Institut pour la Technologie et l'Industrialisation des Produits Agricoles Tropicaux
Motoragri	: Société pour le développement de la Motorisation de l'Agriculture
Ocpa	: Office de Commercialisation des Produits Agricoles
Onfp	: Office National de la Formation Professionnelle
Onpr	: Office National de Promotion rurale
Opei	: Office National de Promotion de l'entreprise Ivoirienne
Opt	: Office des Postes et Télécommunication
Oshe	: Office pour le soutien de l'Habitat Economique
Paa	: Port autonome d'Abidjan
Pac	: Programme d'Actions Commerciales
Salci	: Société des ananas de Côte-d'Ivoire
Saph	: Société des Plantations d'hévéas
Sdra	: Société pour le Développement de la Riviera Africaine
Setu	: Société d'Équipement des Terrains Urbains
Sic	: Société Ivoirienne de Cinéma
Sicofrel	: Société Ivoirienne pour la Commercialisation des Fruits et Légumes
Sietho	: Société Ivoirienne d'entreprise Touristique et Hôtelière
Sobrici	: Société des Briqueteries de Côte-d'Ivoire
Socatci	: Société des Caoutchoucs de Côte-d'Ivoire
Sodefor	: Société de Développement des Plantations Forestières
Soderiz	: Société de Développement de la Riziculture
Sodesucre	: Société pour le Développement des Plantations de Canne à sucre, l'Industrialisation et de Commercialisation du sucre
Sodhevea	: Société de Développement d'Hévéa
Sogb	: Société de Caoutchouc de Grand-Béréby
Sonafi	: Société Nationale de Financement
Sonageci	: Société Nationale de Génie civil
Trituraf	: Société ivoirienne pour la Trituration des Graines oléagineuses et le Raffinage d'Huile végétale.

---

\* Faculté des Sciences Economiques, University d'Abidjan